

Date de la convocation : **mardi 14 mai 2024**Conseillers en exercice : **19**Date d'affichage du Procès-verbal : **vendredi 24 mai 2024**Conseillers présents : **14**Nombre de procuration : **2**

Le mardi-vingt-un mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard BANQUET, Maire de MONS.

**Présents** : Gérard BANQUET, Alice VILLEMAGNE, Bernard DANIEL, Chrystelle LEYRIS, Michel GORDOT, Virginie BOYER, Céline DURAND, Patrick LECOMTE, Karine COMBE, Nathalie LEFEVRE, Michaël DUREZ, Yvelise ROPTIN, Jean-Louis REYNAUD, Yann RICHE

**Pouvoirs** : Daniel SAUVAGE à Michel GORDOT, Christel FIETKAU à Céline DURAND,

**Absents excusés** : Daniel SAUVAGE, Christel FIETKAU, Vanessa AIRAL, José PASQUALETTI, Anthony FERNANDEZ

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Nathalie LEFEVRE est désignée secrétaire de séance.

**Communication ayant été faite et les membres du conseil municipal n'ayant aucune remarque à formuler, le procès-verbal de la séance du mercredi 10 avril 2024 est approuvé à l'unanimité**

Tous les membres du conseil municipal ont été destinataires des annexes et de tous les projets des délibérations.

#### **ORDRES DU JOUR** :

##### **1°) Etablissement de la liste annuelle du jury d'assises au titre de l'année 2025**

###### **Présentation par Monsieur le Maire**

Comme chaque année, il a été tiré au sort sur la liste électorale un administré ayant plus de 23 ans révolus au 31 décembre 2024, il s'agit de Mesdames Isabelle DOMERGUE épouse SCHMIDT, Solange CAIZERGUES et de Monsieur Laurent VINASSAC.

##### **2°) Point pour la fête du 14 juillet 2024**

###### **Présentation par Michel GORDOT**

Après les travaux de la commission Associations Evènements Sport Michel GORDOT propose de retenir M. BALDY, menu adulte 18,00 € / personne et 8,00 € / enfant.

Au menu : verrines apéritives - braséro géant - dessert

Les réservations se feront en mairie et le règlement des repas devra être libellé à l'ordre du traiteur.

**Date de l'évènement** : samedi 13 juillet 2024 sur la Place de la Mairie à partir de 18H30

Une communication sur les réseaux est prévue courant juin.

##### **3°) Organisation des Elections Européennes du dimanche 9 juin 2024**

###### **Présentation par Monsieur le Maire**

Un planning a été transmis à tous les membres du conseil municipal afin d'organiser la permanence de chacun tout au long du scrutin.

Ouverture du bureau de vote **au foyer** de 8 h à 18 h

Trente-sept candidats sont en lice.

Dans le cas où nous n'aurions pas tous les bulletins de vote des candidats, la mairie devra éventuellement préparer une étiquette avec le numéro et le nom de la liste correspondante pour informer les administrés.

Il sera possible de télécharger en ligne directement le bulletin pour pouvoir voter.

##### **4°) Point sur les travaux de l'espace santé**

###### **Présentation par Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire indique que les terrassements, les fondations, la pose des longrines et la pose du plancher de l'extension sont terminés.

##### **5°) Reconduction du marché de groupement de commandes de la restauration scolaire**

###### **Présentation par Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe que la première période du groupement de commande arrive à son terme au 31 aout 2024.

Afin de reconduire le marché avec le prestataire « Terres de Cuisine » un bordereau de prix avec les prestations sont présentés.

En tenant compte de certains éléments, l'absorption des repas du personnel de service, le quotient familial des parents et les impayés, aujourd'hui, nous vendons à perte.

Nous constatons une augmentation de tarif et au regard de l'avis de la commission vie scolaire, il semble judicieux d'augmenter nous aussi le prix de vente du repas de 0,20 € pour permettre un certain équilibre.

Donc le repas sera vendu au prix de 4,10 €.

Ce tarif sera applicable à compter de la rentrée scolaire de septembre 2024.

#### **6°) Reconduction du marché groupé de fourniture d'électricité et de gaz par le SMEG**

##### **Présentation par Monsieur le Maire**

Le SMEG propose un groupement de commandes pour l'achat et la fourniture d'électricité et de gaz naturel.

Ce marché aura une validité de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Celui-ci permettra de bénéficier d'offres tarifaires ; d'éviter des démarches complexes lors des procédures d'appels d'offres et de pouvoir requérir à leur consultation pour toute étude de projet.

#### **7°) Point sur les travaux du cimetière**

##### **Présentation par Céline DURAND**

Céline DURAND précise qu'une campagne de reprise de concession abandonnée va débuter à partir du mois de juin 2024 pour une durée d'environ d'un an.

Il a été répertorié 70 tombes dont une cinquantaine qui pourraient être concernées.

Une affiche portant le numéro de la concession sera apposée devant chaque concession s'y rapportant afin de les inventorier.

Le garde-champêtre ainsi que l'agent d'accueil auront la charge de suivre ce dossier en collaboration avec l'élue.

Une communication sur les réseaux et la presse informera la population de cette procédure.

#### **DELIBERATIONS :**

##### **Présentation par Monsieur le Maire**

#### **025/2024 – Approbation et signature des conventions du Conseil Départemental traversée RD 131**

Monsieur le Maire précise qu'une demande de subvention a été faite auprès du Conseil Départemental qui réclame une délibération autorisant Monsieur le Maire à signer les conventions qui vont permettre de fixer la participation financière à hauteur de 30 %.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité**

#### **026/2024 – Organisation du temps de travail des 1 607 heures**

##### **Présentation Alice VILLEMAGNE**

Une nouvelle proposition a été faite à la demande de la Préfecture qui nous avait retoqué la première fois.

En date du 4 avril dernier, le Comité Social Territorial (CST) émet un avis défavorable en précisant que les divers cycles de travail indiqués concernant les agents périscolaires ne seraient pas dans leur intérêt.

Donc une troisième proposition modifiée en fonction des remarques, a été représentée en date du mercredi 24 avril 2024 au CST, un avis favorable a été émis, d'où cette nouvelle délibération concernant l'organisation des 1 607 heures pour le personnel.

Nous restons dans l'attente du contrôle de Légalité de la Préfecture, sous un délai de deux mois pour annoncer leur décision.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité**

#### **027/2024 – Modification du règlement intérieur du personnel de la Collectivité**

##### **Présentation Alice VILLEMAGNE**

Le règlement intérieur a intégré en détail cette nouvelle organisation qui permet de fixer les règles sur le fonctionnement interne de la Collectivité et de rappeler les droits et obligations des agents.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité**

#### **028/2024 – Contribution aux frais de scolarité au titre de l'année 2022-2023**

##### **Présentation par Monsieur le Maire**

Nous devons contribuer aux frais de scolarité d'un enfant domicilié sur la commune, au titre de l'année 2022 pour la somme de 455,34 € scolarisé dans une classe ULIS sur Nîmes.

Cette dépense sera répétée tout au long de la scolarisation élémentaire de l'enfant au titre de la contribution de résidence porté sur la délibération n° EDS 2023-07-033 du 16 décembre 2023 de la ville de Nîmes.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité**

**029/2024 – Révision des tarifs des services scolaires du « groupe scolaire Valat de Sicard »**

**Présentation par Monsieur le Maire**

Suite à notre débat sur ce sujet précédemment, nous devons prendre une délibération afin d'acter la reconduction de ce marché.

Le prix d'achat du prestataire est de 4,028 €

Le prix de vente sera de 4,10 € le repas

Applicable à compter de septembre 2024

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité**

**030/2024 – Adhésion au groupement de commandes par le SMEG pour l'achat et la valorisation d'énergies, l'achat de fournitures, de services ou de travaux en matière d'efficacité énergétique**

**Présentation par Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe que cette adhésion permettra de négocier des tarifs intéressants de l'énergie pour le compte de la maire.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité**

L'ordre du jour étant épuisé, la présente séance est levée à dix-neuf heures et quarante-quatre minutes.

Fait à Mons,  
Le mardi 21 mai 2024

Secrétaire de séance  
**Nathalie LEFEVRE**



Maire et Président de la séance,  
**Gérard BANQUET**

